



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/4351  
12 décembre 195  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session  
Point 25 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Mohieddine FEKINI (Libye)

1. Par sa résolution 1348 (XIII), du 13 décembre 1958, l'Assemblée générale a créé un Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique chargé de présenter à l'Assemblée, à la quatorzième session, un rapport sur les problèmes relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
2. Le Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est réuni du 6 mai au 25 juin 1959. A cette dernière date, il a adopté son rapport (A/4141).
3. A sa 803ème séance plénière, le 22 septembre 1959, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/4214), a inscrit ce rapport, sans opposition, à l'ordre du jour de la quatorzième session, comme point 25.
4. La Première Commission a examiné la question de sa 1079ème à sa 1081ème séances, les 11 et 12 décembre 1959.
5. A la 1079ème séance, un projet de résolution (A/C.1/L.247) a été présenté par les pays suivants : Brésil, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.
6. Aux termes de la partie A du projet de résolution, l'Assemblée générale, reconnaissant qu'il est de l'intérêt commun de l'humanité de favoriser l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et reconnaissant la grande importance

d'une coopération internationale dans ce domaine, créerait un comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont les membres, qui exerçaient leurs fonctions en 1960 et 1961, seraient les suivants : Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Liban, Mexique, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Le comité a) examinerait, comme il conviendrait, l'étendue de la coopération internationale et étudierait les moyens pratiques et applicables d'exécuter des programmes touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui pourraient être utilement entrepris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne : i) l'assistance en vue de poursuivre, sur une base permanente, les recherches sur l'espace extra-atmosphérique effectuées dans le cadre de l'Année géophysique internationale; ii) l'organisation de l'échange mutuel et de la diffusion de renseignements en matière de recherches sur l'espace extra-atmosphérique; iii) les mesures permettant d'encourager les programmes nationaux de recherche scientifique touchant l'étude de l'espace extra-atmosphérique, et l'octroi de l'aide la plus large en vue de l'exécution de ces programmes; b) étudierait la nature des problèmes juridiques que pourra soulever l'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Le comité serait prié de présenter à l'Assemblée générale, lors des sessions ultérieures, des rapports sur ses activités.

7. Aux termes de la partie B du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer en 1960 ou en 1961, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence scientifique internationale pour l'échange de données d'expérience concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en consultation avec le Secrétaire général et en coopération avec les institutions spécialisées compétentes, élaborerait des propositions en vue de la convocation de ladite conférence scientifique. Le Secrétaire général serait prier de prendre, conformément aux conclusions du Comité, les dispositions nécessaires en vue de l'organisation de cette conférence.

8. A la même séance, la Belgique a présenté un amendement (A/C.1/L.248) tendant à ajouter après les mots "conférence scientifique internationale" les mots "des Membres intéressés de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées".

/...

9. A la 1081ème séance, le 12 décembre 1959, l'amendement de la Belgique (A/C.1/L.248) a été adopté, à la suite d'un vote par appel nominal, par 44 voix contre 16, avec 15 abstentions. Les résultats du vote ont été les suivants :

Ont voté pour : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Birmanie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Laos, Liban, Libéria, Luxembourg, Fédération de Malaisie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Turquie, Union sud-africaine, Uruguay, Venezuela.

Ont voté contre : Afghanistan, Albanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Bulgarie, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Tchécoslovaquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Abstentions : Arabie Saoudite, Cambodge, Ceylan, Cuba, Ethiopie, Finlande, Ghana, Jordanie, Libye, Népal, Portugal, Soudan, Suède, Tunisie, Yémen.

10. A la même séance, le projet de résolution commun (A/C.1/L.247), tel qu'il avait été modifié, a été adopté par 74 voix contre zéro, avec une abstention.

11. A la suite du vote, le représentant du Maroc a déclaré que sa délégation souhaitait être considérée comme s'étant abstenue sur l'amendement belge et comme ayant voté pour le projet de résolution modifié.

Recommandation de la Première Commission

12. La Première Commission recommande donc à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

/...

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique

A

L'Assemblée générale,

Reconnaissant qu'il est de l'intérêt commun de l'humanité tout entière de favoriser l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique,

Estimant que l'espace extra-atmosphérique ne devrait être exploré et utilisé que pour le bien de l'humanité et au profit des Etats, quel que soit leur stade de développement scientifique ou économique,

Désirant éviter que les rivalités nationales actuelles ne s'étendent à ce nouveau domaine,

Reconnaissant la grande importance d'une coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques,

Notant les programmes de coopération scientifique touchant l'exploration de l'espace extra-atmosphérique que continue d'entreprendre la communauté scientifique internationale,

Estimant également que l'Organisation des Nations Unies devrait favoriser la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

1. Crée un Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique composé des pays suivants : Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Liban, Mexique, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques, dont les membres exerceront leurs fonctions en 1960 et 1961, et prie ce Comité :

a) D'examiner, comme il conviendra, l'étendue de la coopération internationale et d'étudier les moyens pratiques et applicables d'exécuter des programmes touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui pourraient être utilement entrepris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne :

/...

- i) L'assistance en vue de poursuivre, sur une base permanente, les recherches sur l'espace extra-atmosphérique effectuées dans le cadre de l'Année géophysique internationale;
  - ii) L'organisation de l'échange mutuel et de la diffusion de renseignements en matière de recherches sur l'espace extra-atmosphérique;
  - iii) Les mesures permettant d'encourager les programmes nationaux de recherche scientifique touchant l'étude de l'espace extra-atmosphérique, et l'octroi de l'aide la plus large en vue de l'exécution de ces programmes;
- b) D'étudier la nature des problèmes juridiques que pourra soulever l'exploration de l'espace extra-atmosphérique;
2. Prie le Comité de présenter à l'Assemblée générale, lors des sessions ultérieures, des rapports sur ses activités.

B

L'Assemblée générale,

Notant avec satisfaction les succès, présentant une grande importance pour l'humanité, qui ont été obtenus dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique du fait du lancement récent de satellites artificiels de la terre et de fusées spatiales,

Attachant une grande importance à un large développement de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt du progrès de la science et de l'amélioration du bien-être des peuples,

1. Décide de convoquer en 1960 ou en 1961, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence scientifique internationale des Membres intéressés de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour l'échange de données d'expérience concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

/...

2. Prie le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique créé aux termes de la partie A de la présente résolution d'élaborer, en consultation avec le Secrétaire général, et en coopération avec les institutions spécialisées compétentes, des propositions en vue de la convocation de ladite conférence scientifique,

3. Prie le Secrétaire général de prendre, conformément aux conclusions du Comité, les dispositions nécessaires en vue de l'organisation de cette conférence.